

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 175

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Cadolive - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par la commune de Cadolive, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2016

- ACQUISITIONS FONCIERES

La commune souhaite réaliser un programme d'acquisitions de réserves foncières. Il s'agit des propriétés dites « Torbidini », « Escartefigue » et « le Familial ».

La tranche 2016 concernera uniquement :

- une propriété située dans le centre ancien du village, 13 rue Marius Cometti, cadastrée AK n°173 « dite Maison Torbidini ». La commune souhaite bénéficier de la mitoyenneté de la propriété dite « le Familial » dont l'acquisition est prévue en 2019 afin d'y réaliser un programme culturel.
- une ancienne bastide dite « Escartefigue » et sa cour extérieure, située au cœur du village, 1 quartier de la Bastide, cadastrée AI n°205 et AI n°5.

Cette bastide d'une surface de 239 m² en R+2 permettra la réalisation de logements à tarifs préférentiels pour les administrés de Cadolive.

Le montant global du programme d'acquisitions, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 850.000 € HT, dont 420.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 510.000 €, dont 252.000 € pour la tranche 2016.

- MAISON D'URGENCES MEDICALES

Le projet consiste à construire une maison d'urgences médicales, 15 quartier de la Bastide. Cet établissement permettra d'optimiser l'offre de service médicale sur le village.

La surface de ce bâtiment est de 100m², répartis sur 2 niveaux. Il accueillera des salles de consultations, des locaux techniques (radio, plâtre, suture et autres urgences...), ainsi que des bureaux et logements pour accueillir les médecins urgentistes et spécialistes (cardiologue, endocrinologue...). Un parking extérieur sera également prévu.

Le montant du projet, prévu en 2016, s'élève à 1.050.000 € HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 630.000 €.

- PARCOURS DE SANTE « LA SARRIEE »

Le projet consiste à réaménager le lieu-dit « La Sarriée », ancien parcours de santé de 35 hectares environ, afin d'y réaliser un lieu de sports et de loisirs.

Il s'agit de construire un plateau sportif pour divers utilisateurs dont notamment les membres des 42 associations du village, les familles des communes voisines, les sportifs de tous horizons. L'extension du gymnase est également prévue ainsi que la réalisation d'un parcours santé doté d'équipements adaptés aux besoins des sportifs, des retraités et des familles.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2017, s'élève à 1.100.000 € HT dont 550.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de 20% de la Métropole.

La subvention départementale pourrait s'élever à 660.000 €, dont 330.000 € pour la tranche 2016.

- TRAVAUX DE REFECTION DES CHEMINS CABANON ET BASTIDE

La commune souhaite procéder à la rénovation de la chaussée et des réseaux des Chemins Cabanon et Bastide, avec notamment :

- la création d'un réseau pluvial,
- l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public, des égouts,
- les travaux hydrauliques.

Le projet comprend également la construction d'un bassin de rétention de 100 m³.

Le montant du projet, prévu de 2016 à 2017, s'élève à 950.000 € HT dont 475.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 570.000 € dont 285.000 € pour la tranche 2016.

- AMENAGEMENT DE BATIMENTS

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement sur les propriétés « Torbidini », « Rue du Lavoir », « Escartefigue » et « Le Familial ».

La tranche 2016 concernera uniquement :

- la rénovation de la propriété « dite Torbidini » dont l'acquisition est prévue en 2016, qui permettra d'offrir à la population une salle dédiée aux conférences, aux manifestations culturelles, cinématographiques et autres loisirs d'utilité publique.
Les travaux concerneront l'installation électrique, les cloisons, l'isolation thermique, la plomberie, le carrelage, les menuiseries, la toiture, les peintures intérieures et les façades.
- l'aménagement d'un bâtiment communal en logements à loyers modérés situé dans le centre ancien, 9 rue du lavoir, à proximité des commerces. Ces appartements seront proposés aux administrés de la commune (familles, jeunes et retraités) à faible pouvoir d'achat.

Les travaux concernent toutes les installations électriques, les cloisons, la plomberie, le carrelage et les peintures intérieures, les menuiseries, la toiture et la façade de la propriété.

Le montant global du programme d'aménagements, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 830.000 € HT, dont 252.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 498.000 €, dont 151.200 € pour la tranche 2016.

Projets prévus à partir de 2017

- ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE CCFF

La commune souhaite acquérir un 4x4 pour le Comité Communal de Feux de Forêts, afin de remplacer le véhicule actuel qui a été soumis à une utilisation intensive depuis sa mise en circulation en 1997.

Le montant de l'acquisition, prévue en 2017, s'élève à 60.000 € HT.

- AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE GENDARMERIE MOBILE

La commune souhaite agrandir la caserne des gendarmes mobiles, située 3 place de la Mairie au centre du village. Cette extension, d'une surface d'environ 250 m², permettra l'accueil de nouveaux gendarmes sur la commune.

Le montant de l'opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève à 600.000 € HT.

--- oOo ---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2019 s'élève à 5.440.000 € HT, réparti comme suit :

– Acquisition véhicule CCFF	60.000 € HT
– Acquisitions foncières.....	850.000 € HT
– Maison d'Urgences Médicales.....	1.050.000 € HT
– Parcours de Santé Sarriée	1.100.000 € HT
– Chemins Cabanon et Bastide	950.000 € HT
– Aménagement bâtiments.....	830.000 € HT
– Extension caserne gendarmerie.....	600.000 € HT

TOTAL	<hr/> 5.440.000 € HT
-------	----------------------

L'échéancier est le suivant :

- 2016 : 2.747.000 € HT
- 2017 : 1.593.000 € HT
- 2018 : 300.000 € HT
- 2019 : 800.000 € HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 3.264.000 € pour ce programme 2016/2019, dont 1.648.200 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Cadolive pour les années 2016/2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 3.264.000 € sur un montant de travaux de 5.440.000 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune de Cadolive une subvention de 1.648.200 €, sur une dépense subventionnable de 2.747.000 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante,

- d'approuver les montants d'affectation, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 10127 V	55.330.000 €	18.701.399 €	3.264.000 €
Détail nouvelle affectation OPERATION dont IB	201610127 204.71.204141 204.71.204142	1.330.000 € 54.000.000 €	266.399 € 18.435.000 €	36.000 € 3.228.000 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 27/05/2016 N° des délibérations concernées : 57				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL